



CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

AU TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE

DE Marchandises

N° MD12 03 01039

Nous, Préfet de la Région Midi-Pyrénées certifions

a) que CODDERRENS CHRISTOPHE

né(e) à TOULOUSE (31) 18/09/1969, le _____

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2003 ; session : _____) organisé pour

l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de : _____
marchandises

conformément aux dispositions de décret n° 99-752 du 30 août 1999

b) que la personne visée au point a) est habilitée à faire valoir sa capacité professionnelle dans une entreprise de :

- transport par route de : marchandises
- effectuant uniquement des transports nationaux dans l'Etat membre ayant délivré le certificat,
- effectuant des transports internationaux.

Le présent certificat constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 10, paragraphe 1, de la directive 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteurs de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux.

Délivré à TOULOUSE, le jeudi 5 juin 2003

Pour le Préfet de la Région Midi-Pyrénées

Pour le Directeur Régional de l'Équipement
et par délégation,
Le Chef de la Division Transport

Stéphane DENECHÉAU